



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	53
Votants par procuration	8
Absents	20
Total des votes	55

5.3

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 21 avril 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. SCHLOSSER, Mme KERAUDRAN, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LÉBOUCHER, M. BONVOISIN, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. MARIE, Mme DUTILLOY, M. RUEL, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, M. BURET, Mme MOUCHEL, M. TIMON, Mme MANSOIS, M. GENEY, Mme DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. GREAUME, M. DEZELLUS, Mme BREHIER, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, M. HERVIEU, Mme TAILLOIS, M. FOUCOURT, M. BERTHOU, Mme GLEMOT, Mme MARIE, M. DE WULF

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. GIRARD A M. BERTHOU, M. HANGARD A MME DE ANDRES, MME QUERUEL A M. MARIE, M. DARMOIS A MME GAUTIER, MME TEMAGOULT A MME MOUCHEL, M. MAUVIEUX A MME ARSON, MME BOQUET A MME DUONG, MME BOURNISIEŒ A M. MARICOT

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, M. HANGARD, MME QUERUEL, M. DARMOIS, MME TEMAGOULT, M. MAUVIEUX, MME BOQUET, MME BOURNISIEŒ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MARICOT

N°DEL_0086_2026 Désignation de représentants de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle au sein de l'Entente Axe Seine

L'Entente Axe Seine constitue un cadre de coopération entre collectivités territoriales et établissements publics situés le long de la vallée de la Seine. Elle vise à favoriser la coordination des politiques publiques, notamment en matière de développement territorial, d'aménagement, de mobilités, d'environnement et d'attractivité économique.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle participe aux travaux de cette entente et doit y être représentée afin de prendre part aux réflexions stratégiques et aux actions engagées.

Suite à renouvellement du conseil communautaire il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire ainsi que d'un représentant suppléant appelés à siéger au sein de l'Entente Axe Seine.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives à la

coopération entre collectivités territoriales ;
VU les statuts de l'Entente Axe Seine ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle de participer aux travaux de l'Entente Axe Seine afin de contribuer aux dynamiques de développement à l'échelle du bassin de la Seine ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une représentation effective de l'établissement au sein de cette instance de coopération ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de l'Entente Axe Seine ;

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **DE DESIGNER** en qualité de représentant titulaire de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle au sein de l'Entente Axe Seine



M. Alexis DARMOIS

- **DE DESIGNER** en qualité de représentant suppléant de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle au sein de l'Entente Axe Seine

Mme Carole DE ANDRES

- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pont-Audemer, le 27 avril 2026
la Présidente
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Carole DE ANDRES